

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Parc d'activités Euroflory. Berre l'Etang. Cession onéreuse de deux parcelles départementales à la Métropole Aix-Marseille-Provence

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de déclarer inutiles à la voirie départementale les parcelles cadastrées section CV N° 130 et 253 d'une contenance respective de 2561 m² et 1777 m² situées sur la commune de Berre l'Etang,
- d'autoriser leur cession à la Métropole Aix-Marseille-Provence au prix de 65 000 € fixé par France Domaine,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'acte administratif correspondant.

La recette de 65 000€ sera imputée au chapitre 77 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOpte
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée